

Solidarität, Selbständigkeit, Bedürftigkeit : der schweizer Weg zu einer Gleichberechtigung der Geschlechter in der AHV, 1939-1980

[Christine Luchsinger]

Autor(en): **Rapin, Ami-Jacques**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **3 (1996)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

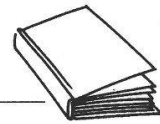
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Ergebnis sozialer und kultureller Auseinandersetzungen und Konflikte. Eindeutig zu kurz kommt hier die Frage nach den geschlechtsspezifischen Erfahrungen. Am konkretesten und überzeugendsten ist die Darstellung im Bezug auf die erste Hälfte des Untersuchungszeitraums, die Übergangszeit von 1750–1850. Bedingungen und Tragweite des Wandels in dieser Zeit werden sehr deutlich fassbar. Verwischerter und im Detail denn auch ungenau wird das Bild vor allem im Bezug auf das 20. Jahrhundert. Sehr zu bedauern ist, dass diesem Grundlagenwerk eine systematische Literaturübersicht fehlt; für bibliografische Angaben ist die LeserIn auf die Kapitel-Endnoten verwiesen.

Daniel Kurz (Zürich)

CHRISTINE LUCHSINGER
**SOLIDARITÄT, SELBSTÄNDIGKEIT,
BEDÜRFTIGKEIT**
DER SCHWEIZER WEG ZU
EINER GLEICHBERECHTIGUNG
DER GESCHLECHTER IN DER AHV,
1939–1980

CHRONOS, ZÜRICH 1995, 213 S., FR. 38.–

Les travaux d'historiens présentent un intérêt tout particulier lorsqu'ils éclairent des débats d'actualité. C'est le cas de l'ouvrage de Christine Luchsinger qui nous permet de mieux saisir le contexte de la dixième révision de l'AVS et ses enjeux sous-jacents. En étudiant l'évolution de cette assurance, de sa mise en place jusqu'à la neuvième révision de 1979, l'auteur fournit une utile contribution à l'histoire de notre système de protection sociale, une histoire qui est ici abordée sous l'angle de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Cette version commerciale d'une thèse soutenue en 1994 à l'Université de Zurich, sous la direction du professeur

Rudolf Braun, présente toutes les qualités du genre. La complexité du sujet est largement désamorcée par un exposé précis qui se concentre sur les éléments essentiels des débats suscités par la mise en place et les révisions successives de l'AVS. Une utile introduction technique (*Wie funktioniert die AHV?*, 18–20) et une sérieuse bibliographie (206–213) encadrent les développements historiques. Ceux-ci s'articulent en quatre parties principales. La première porte sur la période 1931–1948 et s'intitule «*Die rauschende Welle der Sozialpolitik*» (cette formule est reprise à Hans von Greyerz qui caractérisait ainsi la période d'élaboration de l'AVS). La deuxième sur la période 1948–1961 qui correspond au cinq premières révisions de l'assurance: *Zwischen Ausbau und Skepsis*. La troisième sur la période 1962–1969: *Die 6. und die 7. Revision der AHV*. Et la dernière partie sur la décennie 1970–1979 qui concerne la huitième et la neuvième révisions (la huitième révision de l'AVS s'opère en deux temps, en 1973 et 1975).

Le principe d'une assurance vieillesse et survivants a été adopté par le peuple suisse dès 1925, répondant ainsi à une des revendications formulées lors de la grève générale de 1918. Il faut toutefois attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale – qui permet la constitution d'un fonds issu des allocations pour perte de gain destinées aux militaires mobilisés – pour que soit votée une loi fédérale. Son adoption le 20 décembre 1946 à une majorité écrasante de 79,3% des suffrages exprimés (pour une participation qui plafonne à 80% des électeurs) reflète une réelle adhésion de la population à un large programme de solidarité entre générations: «*Ziel des AHV war nichts weniger als die Abschaffung der Bedürftigkeit und der Armut im Alter.*» (180) L'entrée en vigueur de la loi, le 1er janvier 1948, marque donc une étape capitale dans

l'histoire de la protection sociale en Suisse, mais elle soulève également le problème de l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Celle-ci est initialement retenue par le législateur, puisque l'âge de la retraite est fixé pour les deux sexes à 65 ans. Les arguments pour un abaissement de l'âge de la retraite pour l'ensemble des femmes – ou pour les seules femmes exerçant une activité professionnelle – ne sont en fin de compte pas retenus. Le principe de l'égalité de traitement masque dans les faits le préjudice réel dont sont victimes les femmes célibataires qui cotisent seules sans bénéficier ultérieurement de la rente de couple. Un des intérêts du travail de Christine Luchsinger réside précisément dans l'examen du substrat idéologique d'une telle conception de l'assurance vieillesse. La formule retenue en 1948 est issue d'un choix politique fondé sur une conception précise de la protection sociale. La définition de la famille repose en effet sur le concept de ménage – et non pas de communauté pour l'éducation des enfants – soumis à l'activité lucrative de l'homme: «*Familienschutz in der AHV war deshalb in erster Linie Eheschutz. Dabei trat der Mann als Individuum in der Versicherung in Erscheinung, seine Frau hingegen war seinem «Schutz» unterstellt und nicht selber versicherungsberechtigt.*» (180) On peut d'ailleurs regretter que sur ce point précis de la définition du ménage, l'auteur ne recourt pas plus systématiquement à des sources historiques pour rendre compte des discussions qui se sont développées à cette époque en Suisse autour du plan Beveridge. Il est toutefois vrai que tous les sujets ne peuvent être approfondis dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Au cours des révisions ultérieures de l'AVS, la question de l'abaissement de l'âge de la retraite pour les femmes se révèle décisive. En 1957, lors de la qua-

trième révision de l'assurance, cet âge est ramené à 63 ans, puis à 62 ans en 1964 lors de la sixième révision. Ces modifications répondent à un *besoin d'ordre social* (c'est le Conseil fédéral qui l'affirme en 1957) et corrigent donc une inégalité de fait présente dans la définition initiale de 1948. L'analyse de la position des organisations féminines sur ce sujet ne peut que retenir l'attention du lecteur, puisque Christine Luchsinger souligne leur ambivalence et met en évidence le succès mitigé que représentent ces abaissements successifs pour ces organisations.

Après 1968, l'égalité des droits entre hommes et femmes s'affirme comme un thème central dans les débats de société sans que ne s'opère pour autant une rupture décisive au niveau de la législation sociale. La dixième révision ne règle au demeurant qu'imparfaitement le problème et l'auteur conclut justement que l'histoire de l'égalité des sexes dans l'AVS n'est pas encore terminée.

Cette brève note ne saurait prétendre à rendre compte de l'intégralité du travail de Christine Luchsinger. On ne peut donc qu'encourager le lecteur francophone à consulter cet ouvrage qui vient renforcer et compléter les travaux de Béatrice Despland, Nathalie Kohler, Jean-Louis Duc, Michel Hort et Pierre Gilliland parus en français.

Ami-Jacques Rapin (Lausanne)